

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2019
CO 010 DE

Etaient présents : Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Gilles BEDER, Yves DÉCOTÉ, Véronique LAMBERT (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, André VIONNET, Guy DAVID, Bernard AMIENS, Sylvie REGALDI, Jean-Jacques COURT, Christine CHATEAU, Cyril ACCARD, Hubert GUILLOIS, Anne DE ZAN, Hubert DELACROIX, Jean-Paul BUCHET, René GUINERET, Daniel DURET, Patrice VILLALONGA, Denis MOREL, Jean-Louis DUFOUR, Serge DAYET, Christian COLIN, Robert MOUGET, Pierre GUINCHARD, Roger CHAUVIN, Thierry GUINCHARD, Jean-Marie BAILLY, Valérie PAQUIEZ, François BOUVERET, Bernard BRUNEL, Alain MURCIER, Jean-Pierre PETITGUYOT, Michel FEVRE, Roger GROS, Jacques FAIVRE, Laetitia DOS SANTOS, Pascal DROGREY, Raphaël GAGNEUR, Bernard DODANE, Nelly BUYS, Marie-Ange CAPRON, Colette GIRARD, Jean-Luc LETONDOR, Dominique PELLIN, Danièle CARDON, Christelle MORBOIS, Jean-Jacques DE VETTOR, André JOURD'HUI, Danièle CARDON, Sébastien JACQUES, Christian JAQUIER, Françoise WEBER, Patrick MONTEVECCHIO, René BERNARD, Adrien LAVIER, Christian PROST, Odile SIMON, Clément FORET, Gérard MATHIEU, Jean-Christophe OUDET, Henri DORBON, Jean BOYER.

Pouvoirs transmis à des Conseillers : Martine PINGAT CHANEY à Jean-Jacques COURT, Philippe BRUNIAUX à Sylvie REGALDI, René MOLIN à Bernard AMIENS, Florent GAILLARD à Jean-Luc LETONDOR, Eric TOURNEUR à Colette GIRARD, Dominique GAHIER à Roger GROS, Catherine CATHENOZ à Christelle MORBOIS, Jacky REVERCHON à Jean-François GAILLARD (Vice-Président), Marie-Madeleine SOUDAGNE à Danièle CARDON, Bernard LAUBIER à Christian COLIN, Claudine ROUEFF à Patrice VILLALONGA soit 11 pouvoirs détenus par des Conseillers.

Pouvoirs transmis à des Suppléants : Roland BERTHELIER à Daniel DURET, soit 1 voix délibérative à des Suppléants.

Assistaient à titre consultatif : Pascal BONVALOT, Daniel BARBE, Josiane SCARABOTTO.

Etaient Excusés : Michel FRANCONY (Président), Antoine MARCELIN, Frédéric LAMBERT, Jean-Baptiste MERILLOT, Anne CHARLET, Jacques GUILLOT, Michel BONTEMPS, Bernard ONCLE, Marie-Odile FOYET.

Etaient absents : Martine VUILLEMIN (Vice-Présidente), Rémy VIENNET, André PROST, Denis BRENIAUX, Gérard BOUDIER, Jean-Luc BROCARD, Sylvain BENETRUY, Marie-Thérèse BROCARD, Yann PINGUAND, Laurent MENETRIER, Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPS.

Secrétaire de séance : Monsieur François BOUVERET.

Convocation faite le : 18 février 2019

Objet : Subvention Immobilier d'entreprise - Demande de l'ASMH pour la construction d'un point de vente / magasin de vente directe de production viticole de l'ESAT et autres denrées alimentaires produits par d'autres ESAT de la Région.

L'ASMH (Association Saint Michel Le Haut), dont le siège se situe à Salins les Bains compte parmi ses nombreux établissements jurassiens un ESAT (Établissement et Service d'Aide par le Travail) également à Salins les Bains, dont l'activité s'articule autour de 3 pôles :

- Le conditionnement pour des industries (Diager, BGI, V33) : environ 45 salariés ;
- Une exploitation d'environ 2 ha de vignes (dont 1,5 à Salins) et une activité qui va de la production jusqu'à la commercialisation en passant par la vinification : environ 5 salariés → il s'agit de la seule exploitation viticole qui a son siège sur Salins (le vignoble à Salins représente environ 10 hectares de vignes) ;
- Une activité annexe de nettoyage de véhicules (particuliers, entreprises).

Actuellement, les ventes de la production sont peu significatives en chiffre d'affaire car l'ESAT n'avait pas jusqu'alors investi particulièrement le volet commercialisation. Mais les stocks et la perspective de développement permettent aujourd'hui d'envisager de se pencher sur la question.

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 2/3

Séance du 26 Février 2019
CO 010 DE (SUITE)

Objet : Subvention Immobilier d'entreprise - Demande de l'ASMH pour la construction d'un point de vente / magasin de vente directe de production viticole de l'ESAT et autres denrées alimentaires produits par d'autres ESAT de la Région.

Avec l'ouverture des thermes en face du bâtiment de l'ASMH, l'opportunité de construire devant leurs locaux une boutique de commercialisation en vente directe a germé. Cette boutique vendrait les produits viticoles de l'ESAT mais également des produits alimentaires d'autres ESAT de la région (hors produits frais en raison des équipements et gestion des stocks nécessaires); et pourrait ainsi promouvoir des produits du terroir.

Les objectifs du projet :

- Offrir la possibilité aux consommateurs locaux et touristes de découvrir et acheter des produits du terroir à Salins les Bains ;
- Développer un support d'insertion supplémentaire permettant de développer des compétences en matière de vente, préparation de commandes, mise en rayons ;
- Valoriser les personnes et leur travail par la vente directe de leur produit fini (choix de ne pas vendre par un intermédiaire) ;
- Rapprocher les travailleurs de milieu protégé avec le milieu ordinaire ;
- Promouvoir les produits régionaux issus de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) ou des ESAT ;
- Mettre en avant le rôle de l'ESS dans l'économie locale.

Le projet consiste à étendre les locaux, via un bâtiment de type véranda, de la place Barbarine, sur le devant du bâtiment. Il s'agit d'une surface de vente d'environ 25 m².

La demande de soutien porte sur la construction de l'extension, et de l'acquisition de mobilier et équipements matériels / communication.

L'ASMH souhaite que cette boutique soit gérée par 1 ou 2 personnes déjà accompagnées par divers services de l'ASMH et que la gestion de cette boutique fasse l'objet d'une formation de ces personnes sur la commercialisation.

En complément de la boutique, l'ASMH réfléchit plus globalement aux différentes formes de commercialisation à développer (site internet avec module de vente en ligne à l'occasion de la refonte du site de l'ASMH, mobiliser des entreprises locales qui se sont spécialisées dans la vente en ligne de boissons, plateforme régionale de vente en ligne de produits issus de l'ESS...).

Ce projet, dont le coût s'élève à 77 970 € HT (69 878 € pour la construction du bâtiment et 13 092 € pour mobilier / matériel / communication) bénéficiera d'un cofinancement de la Région Bourgogne Franche Comté de 15 553 €, et potentiellement de 27 028 € de fonds européens via le programme LEADER.

Pour mobiliser ces deux subventions, une aide de 4 200 € de la CCAPSCJ est nécessaire.

Après avis favorable de la Commission Economie Emploi du 31 janvier 2019,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / ATTRIBUE une subvention à l'ASMH de 4 200 € pour son projet ;

Affiché 5 mars 2019

Dépôt sur le site internet de la CCAPSCJ le 5 mars 2019

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Page 3/3

Séance du 26 Février 2019

CO 010 DE (SUITE)

Objet : Subvention Immobilier d'entreprise - Demande de l'ASMH pour la construction d'un point de vente / magasin de vente directe de production viticole de l'ESAT et autres denrées alimentaires produits par d'autres ESAT de la Région.

2 / ACCEPTE qu'une partie de la subvention de la CCAPSCJ (tel que décrit dans la convention d'attribution de subvention avec le maître d'ouvrage) serve à mobiliser des fonds européens par le porteur de projet ;

3/ AUTORISE Monsieur le Président de la CCAPSCJ ou son représentant à signer la convention d'attribution de subvention avec le maître d'ouvrage, ainsi que tout acte y afférant.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus

Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD

Pour copie certifiée conforme à l'original

Le Président

Michel FRANCONY



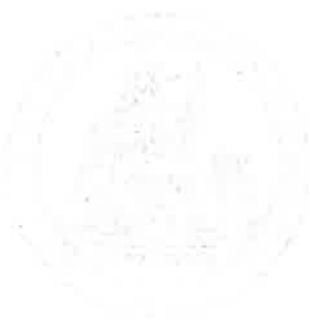
Envoyé en préfecture le 05/03/2019

Reçu en préfecture le 05/03/2019

Affiché le



ID : 039-200071595-20190226-CO010DE2019-DE



Faint, illegible text, possibly a signature or official stamp.